

CONVENTION D'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE

DE GENEROUS CONNECT

Entre les soussignés

Generous Connect,
SASU au capital de 25 000 €
ayant son siège social à 20 quai Fulchiron 69005 LYON France,
immatriculée au RCS de LYON, France sous le numéro 878261734,
et représenté(e) par Christophe LABARE, président de Generous Connect,
ci- après dénommé(e) "Generous Connect".

D'une part et d'autre part

L'Association _____

déclarée sous le nom de _____

ayant son siège social à

immatriculé(e) à l'INSEE

sous le numéro SIRET _____

ou sous le numéro RNA _____

et représenté(e) par _____

(Prénom, NOM et fonction de la personne habilitée à représenter légalement l'organisme),

ci-après dénommé(e) " l'Association ".

" l'Association " et "Generous Connect ", communément dénommés " les Parties ".

Il est préalablement exposé ce qui suit

Les deux parties ont convenu de mettre en place un partenariat permettant à Generous Connect de collecter des fonds auprès d'entreprises pour le compte de l'Association dans le cadre d'une mécanique de don indirect d'entreprises appelée Don du Clic.

Generous Connect expose être une entreprise qui s'est donnée comme raison d'être de démocratiser le mécénat et de développer le don aux associations.

Pour cela, l'entreprise développe des solutions qui encouragent les entreprises et les particuliers à faire des dons dans des contextes marketing, de cadeau, de stimulation d'équipes,...

1.DURÉE DU PARTENARIAT ET LIEN

Ce partenariat est valable pour une durée de trois ans à partir de la date de signature et il peut être annulé sur demande écrite de l'une ou l'autre des parties.

L'Association déclare qu'elle est une association habilitée à recevoir des dons et à émettre un reçu fiscal et éligible au rescrit fiscal.

2.AUTORISATION DONNÉE À GENEROUS CONNECT | DON DU CLIC DE COMMUNIQUER SUR SON PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION

L'Association autorise Generous Connect à faire usage du logo, du nom, de la présentation fournis par l'Association pour communiquer autour du partenariat.

3. VERSEMENT DES DONS DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS VIA GENEROUS CONNECT

Generous Connect versera tous les quatre mois les sommes collectées pour l'Association par virement bancaire.

Un email récapitulatif des entreprises contributrices et des particuliers sera également envoyé au contact de l'Association.

Dans des circonstances urgentes et par entente directe entre les parties, l'Association pourra demander un versement plus rapide des fonds.

4. DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES REÇUS FISCAUX DES ENTREPRISES FAISANT DES VERSEMENTS VIA GENEROUS CONNECT

Pour fluidifier l'activité des parties et rendre viable l'activité de Generous Connect, le président de l'Association donne délégation au Président de Generous Connect pour émettre et signer des reçus fiscaux pour les dons des entreprises et des particuliers effectués via la plateforme Don du Clic.

5. ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE ET BONNES PRATIQUES DE GENEROUS CONNECT

En contrepartie, Generous Connect prend l'engagement de transférer à l'Association copie de l'ensemble des attestations signées par délégation.

Generous Connect s'engage à ne fournir aucune attestation aux entreprises ou aux particuliers tant que les fonds associés à l'Association n'ont pas été versés.

6. VÉRIFICATION DES COMPTES EN FIN D'ANNÉE FISCALE, TRANSPARENCE

En fin d'année, ou en cas d'interruption du partenariat, Generous Connect adressera à l'Association un document de synthèse reprenant:

- le montant global versé par Generous Connect entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile
- le détail des entreprises et particuliers concernés.

Après vérification, l'Association atteste ce document et le renverra à Generous Connect.

Fait à LYON, le _____

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

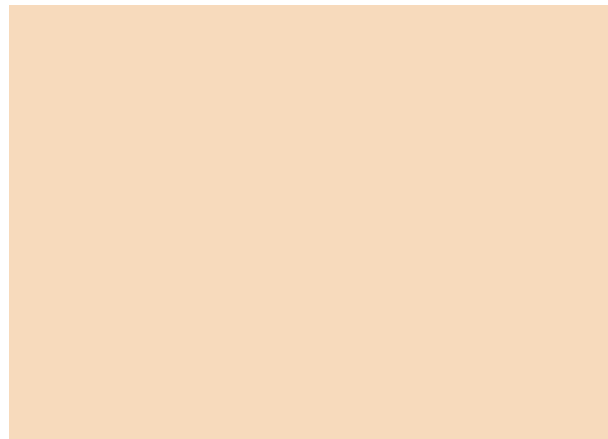

Pour Generous Connect

Pour l'Association

Christophe LABARE ,

Président de Generous Connect

Nom, fonction



ANNEXE : CRITERES D'ACCEPTATION DE DONS D'ENTREPRISES

Generous Connect met des barrières logicielles et humaines pour ne pas permettre le don de certaines entreprises à l'Association.

L'Association indique avoir une politique d'acceptation des dons suivante

(cocher les cases choisies)

Industrie	Préciser si besoin	Refus catégorique	tolérance en dessous de 5% du CA	Nous consulter	Aucune restriction
tabac					
alcool					
armement					
OGM					
pesticides					
pornographie					
extractions pétrolières					
production d'énergies carbonées					
extraction minières					
Finance					
Organisme de crédit					
Autre -----					

Commentaires spécifiques